



# Vol de vélo

Information à l'intention des propriétaires de vélos

{ *fiche info* }

Chaque année dans la capitale nationale, il y a plus ou moins 500 signalements de vol de vélos. De ce nombre, seuls quelques-uns sont retournés à leur propriétaire parce que les vélos ne sont pas burinés ou parce qu'ils sont difficilement identifiables sans le numéro de série. Et c'est sans compter tous ceux qui ne sont tout simplement pas déclarés volés au Service de police de la Ville de Québec.

Les voleurs agissent soit par opportunité, soit par repérage. Dans le premier cas, ils s'emparent des vélos mal ou non verrouillés pour se rendre d'un point A à un point B et souvent l'abandonnent sur place. Dans le second cas, ils repèrent les vélos de plus grande valeur et attendent le bon moment pour passer à l'acte. Les vélos sont par la suite revendus sur le marché noir ou via Internet, tels quels ou en pièces détachées.

## CONSEIL NUMÉRO 1 : VERROUILLER LE VÉLO



### CADENAS

Verrouiller le vélo avec un cadenas constitue le moyen le plus efficace de protéger votre vélo contre le vol.

Encore faut-il que ce cadenas soit de qualité afin de maximiser son potentiel préventif.

L'idéal serait même d'avoir recours à deux cadenas de qualité. Il est aussi possible de vous procurer un ensemble de barrures pour les roues et la selle. Renseignez-vous auprès d'un commerçant spécialisé.



### SUPPORT

Un cadenas de qualité perd son efficacité s'il n'est pas utilisé de manière stratégique.

Privilégiez les supports prévus pour le verrouillage des vélos.

Attachez le cadre avec la roue avant sur le support. Ne verrouillez jamais une seule roue.

Remplacez les déclencheurs rapides (roues et selle) par des boulons et écrous.

Évitez de verrouiller votre vélo au même endroit plusieurs jours consécutifs sans surveillance.



### ENDROIT

Il pourrait être tentant de verrouiller votre vélo dans un lieu à l'abri des regards.

Cela aura pour effet de permettre au voleur d'opérer en toute impunité, sans risque de se faire détecter.

Choisissez plutôt un endroit bien éclairé et à la vue de tous afin de rendre la tâche du voleur plus difficile.

## CONSEIL NUMÉRO 2 : IDENTIFIER LE VÉLO



### ENREGISTREMENT

Enregistrez votre vélo via un programme prévu à cet effet (tel que [veloretour.ca](http://veloretour.ca)) ou auprès de votre poste de quartier.



### NUMÉRO DE SÉRIE

Prenez note du numéro de série du vélo. Tous les vélos en possèdent un, même les vélos de moindre qualité.

En général, il est inscrit sous la boîte du pédalier. Souvent, il est inscrit sur un autocollant qui s'enlève.

Demandez au commerçant que le numéro soit inscrit sur la facture et conservez-la.



### CARACTERISTIQUES

Prenez note de toutes les caractéristiques du vélo : marque, modèle, style, nombre de vitesses, couleur, année de fabrication, etc.

Prenez une photo du vélo, sous différents angles.

Prenez une autre photo en vous incluant, afin d'ajouter un élément de preuve de propriété.

Conservez ces informations et photos.



### BURINAGE

Identifiez votre vélo à l'aide du burinage.

Présentez-vous dans l'un des [postes de police](#) pour emprunter un burin.

Une pièce d'identité avec photo sera demandée et le burin vous sera prêté gratuitement pour une période de 48 heures.

Il est à noter, cependant, que certains matériaux utilisés par les fabricants ne permettent pas le burinage.



### MARQUE DISTINCTIVE

En plus du burinage ou à la place de celui-ci (lorsqu'il n'est pas possible), apposez une marque distinctive sur votre vélo.

Cela peut être une marque de lime ou tout autre signe qui ne peut être effacé facilement.

## CONSEIL NUMÉRO 3 : DÉCLARER LE VOL DE VÉLO

Quelle que soit la valeur du vélo, il est essentiel de déclarer le vol à votre poste de police de quartier. Sans cette démarche, il ne pourra vous être retourné s'il est trouvé.

### VOUS POSSÉDEZ UN VÉLO DE VALEUR ?

En plus des conseils précédemment cités, demandez une évaluation écrite de votre vélo au commerçant.

Traitez votre vélo comme une extension de vous-même. Ne le quittez pas des yeux et rentrez-le à l'intérieur lorsque possible, autant le jour que la nuit.

LA PRÉVENTION, AU CŒUR DE NOS ACTIONS

